



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2016-040

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2016

Sommaire

DIRECCTE

- 32-2016-07-18-005 - Arrêté du 18 07 2016 Conseiller des salariés (5 pages) Page 3
32-2016-07-06-002 - Arrêté gestion des intérimis signé le 06 07 2016 (4 pages) Page 9

PREF-DIRCIME

- 32-2016-07-27-005 - Arrêté portant délégation de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle à M. Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires du Gers (4 pages) Page 14
32-2016-07-05-004 - Décision portant délégation de signature : ordonnancement secondaire (8 pages) Page 19
32-2016-07-05-003 - Décision portant délégation de signature : pouvoir adjudicateur (2 pages) Page 28
32-2016-07-05-002 - Décision portant habilitation de fonctionnaires dans le cadre du processus de la commande publique (14 pages) Page 31

DIRECCTE

32-2016-07-18-005

Arrêté du 18 07 2016 Conseiller des salariés



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
De la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Unité Départementale du Gers

Arrêté N°
fixant la liste des personnes habilitées à assister
les salariés lors des entretiens préalables aux licenciements
ou des entretiens en vue d'une rupture conventionnelle

Le Préfet du Gers
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** les articles L.1232-4, L.1232-7, L.1233-13 et 1237-12 du Code du Travail,
- Vu** les articles D.1232-4 à D.1232-6 du Code du Travail,
- Vu** le courrier du 24 mars 2016 de l'Union Départementale CFE-CGC du Gers,
- Vu** le courrier du 25 mai 2016 et le courriel du 20 juin 2016 de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés FO du Gers,
- Vu** le courrier du 8 juin 2016 de l'Union Syndicale SOLIDAIRES du Gers,
- Vu** le courrier du 23 juin 2016 de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Gers,
- Sur** proposition de Madame la Directrice du Travail, Responsable de l'Unité Départementale du Gers de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Gers,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors de l'entretien préalable à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise, est constituée ainsi qu'il suit :

AUPEST Lionel (F.O.)
32000 AUCH
☎ 06 12 92 77 76
✉ lionel.aupest@aliceadsl.fr

BEGUE Tania (F.O.)
32500 FLEURANCE
☎ 07 87 27 25 95
✉ taniabegue@hotmail.fr

BERGIA Marcelle (C.G.T.)
32340 MIRADOUX
☎ 06 82 44 68 92
✉ lecture.cgt@free.fr

BESSAGNET Jean-Paul (C.G.T.)
32410 VALENCE SUR BAÏSE
☎ 06 82 45 72 98

BONNESSERRE Serge (C.F.T.C.)
32000 AUCH
☎ 05 62 05 47 92
✉ Serge.bonnesserre@voila.fr

CANO Laurence (C.G.T.)
32000 AUCH
☎ 06 75 51 17 77
✉ laurence.cano32@gmail.com

CANTALOU Françoise (C.F.E.-C.G.C.)
32360 JEGUN
☎ 06 76 61 79 08
✉ francoise.cantalou@gmail.com

CARRERE Philippe (C.F.D.T.)
40280 SAINT PIERRE DU MONT
☎ 06 85 40 69 25
✉ kkcoach@orange.fr

CHARRIE Franck (F.O.)
32110 PANJAS
☎ 06 07 62 41 95
✉ franck.charrie@wanadoo.fr ou franck.charrie@axa.fr

COUDERC Ghislainé (C.F.E.-C.G.C.)
32390 REJAUMONT
☎ 06 75 24 56 23
✉ emcouderc@wanadoo.fr

DAGUZAN Jean-Jacques (C.F.E.-C.G.C.)
32230 TRONCENS
☎ 06 80 35 71 98
✉ jjdaguzan@gmail.com

DELLAS Annie (C.F.D.T.)
32360 ANTRAS
☎ 05 62 64 64 29
☎ 06 77 21 31 16
✉ annie.dellas@club-internet.fr

DUBARRY Alexandra (F.O.)
32300 LABEJAN
☎ 06 14 73 66 54
✉ alexandradubarry32@gmail.com

DUMAS SANCHEZ Isabel (Sud/SOLIDAIRES)
32230 LADEVEZE VILLE
☎ 06 32 96 45 61
✉ solidaires32@orange.fr

DUPOUY Jean-Pierre (C.F.D.T.)
32110 NOGARO
☎ 05 62 69 02 97

DUSSAUD Patrick (C.F.E.-C.G.C.)
32190 CASTILLON DEBATS
☎ 05 62 06 95 02
☎ 06 87 76 53 20
✉ dussaud.decastillon@orange.fr

FERGELOT Thierry (F.O.)
32500 FLEURANCE
☎ 06 02 33 88 92
✉ t.fergelot@castel.fayat.com

FILLET Pierre (F.O.)
32500 FLEURANCE
☎ 06 47 95 03 75
✉ fillet.pierre@wanadoo.fr

HANTRAYE Brigitte (C.G.T.)
32360 JEGUN
☎ 05 62 58 11 49
✉ domibibi32@aol.com

HATTSTATT Michèle (C.G.T.)
32160 BEAUMARCHES
☎ 05 62 69 45 80
✉ michele.hattstatt@gmail.com

JACQUEMONT Olivier (C.F.D.T.)
32430 COLOGNE
☎ 05 62 58 39 16
☎ 06 75 97 10 56
✉ olivier.jacquemont@gmail.com

LAMORT Marie-Pierre (C.G.T.)
32800 EAUZE
☎ 06 20 42 81 02

LANTARON Jean (Sud/SOLIDAIRES)
32000 AUCH
☎ 05 62 63 46 88
☎ 06 95 54 94 03
✉ solidaires32@orange.fr

LAREGINA Francis (C.F.D.T.)
31180 ROUFFIAC TOLOSAN
☎ 05 61 09 81 12
☎ 06 77 84 83 18
✉ francis.laregina@orange.fr

LEMAIRE Jean-Claude (C.F.D.T.)
32250 ORDAN LARROQUE
☎ 05 62 64 63 07
✉ jean-claude.le-maire@wanadoo.fr

LLAMAS Norbert (C.F.D.T.)
32700 LECTOURE
☎ 05 62 28 70 49
☎ 06 09 34 46 04
✉ chanfreaumartine@aol.com

MANSENCAL Richard (C.F.D.T.)
64330 AYDIE
☎ 06 08 47 78 98
✉ mansencal.richard@neuf.fr

MARCATO Michel (C.F.E.-C.G.C.)
32100 CONDOM
☎ 06 17 35 04 16
✉ michel.marcato@wanadoo.fr

MARQUES Ana (C.G.T.)
32600 L'ISLE JOURDAIN
☎ 06 82 17 21 17
✉ marquesanna@orange.fr

POLKOTYCKI Damian (C.F.E.-C.G.C.)
32220 MONTPEZAT
☎ 05 61 93 35 26
☎ 06 19 36 55 52
✉ damian.polkotycki@airbus.com

RABIA Juliette (C.G.T.)
32190 CASTILLON DEBATS
☎ 06 50 00 26 35
✉ rabia.juliette@hotmail.fr

RIVIERE Evelyne (F.O.)
32190 LANNEPAX
☎ 06 71 01 95 04
✉ alain-riviere1414@orange.fr

SERVENTI Barbara (C.F.E.-C.G.C.)
32000 AUCH
☎ 06 74 54 55 26
✉ barbe.serventi@wanadoo.fr

TRITON Catherine (F.O.)
32410 CEZAN
☎ 06 46 44 74 72
✉ catherine.richard890@orange.fr

VIGNE Philippe (C.G.T.)
32000 AUCH
☎ 06 76 75 92 92

WIART Pierre (Sud/SOLIDAIRES)
32300 MIRANDE
☎ 05 62 61 84 00
☎ 06 77 79 81 29
✉ solidaires32@orange.fr

Article 2 : La mission permanente des conseillers des salariés s'exerce exclusivement dans le département du Gers et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 3 : La liste figurant à l'article 1^{er} est tenue à la disposition des salariés concernés à l'Unité Départementale du Gers de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et dans chaque Mairie du département.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2015-148-6 du 28 mai 2015 est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers et Madame la Directrice du Travail, Responsable de l'Unité Départementale du Gers de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département du Gers.

Fait à Auch, le 18 juillet 2016



Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Christian GUYARD

DIRECCTE

32-2016-07-06-002

Arrêté gestion des intérimis signé le 06 07 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Midi-Pyrénées – DIRECCTE**

Unité territoriale du GERS

ARRETE

**portant gestion des intérimis du responsable d'Unité de Contrôle
et des agents de contrôle de l'Inspection du travail,**

Le Directeur Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Midi-Pyrénées,

Vu le code du travail, notamment ses article R.8122-3 et suivants,

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2014 portant organisation des unités de contrôle,

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Dominique CLUSA-WEBER en qualité de responsable de l'Unité Départementale du Gers,

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Philippe MERLE en qualité de directeur régional des entreprises, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté régional du 4 janvier 2016 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu l'arrêté du 27 mai 2016 de Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, nommant les responsables des UC, affectant les agents de contrôles dans les sections d'inspection et portant délégation de signature à Madame Dominique CLUSA-WEBER directrice de l'unité départementale du Gers pour procéder en son nom à l'organisation des intérimis et aux décisions ressortant de l'article R 8122-11 du code du travail.

ARRETE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les décisions administratives relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont prises par les inspecteurs du travail désignés selon le tableau suivant, dans les sections d'inspection qui sont confiées à un contrôleur du travail :

Unité de contrôle		
Section	Contrôleur du travail compétent pour les actions d'inspection	Inspecteur du travail compétent pour les décisions administratives pour les établissements de moins de 50 salariés
32-05	Camille RIVALS	Jean Marie ACTRY
32-06	Geneviève FANTOVA	Nathalie LARROUX

Unité de contrôle		
Section	Contrôleur du travail compétent pour les actions d'inspection	Inspecteur du travail compétent pour les décisions administratives pour les établissements de plus de 50 salariés
32-05	Camille RIVALS	Pierrick CHUBERRE
32-06	Geneviève FANTOVA	Corinne FOREST

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle des établissements d'au moins 50 salariés relevant des sections figurant dans le tableau suivant qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est, par exception aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté, confié aux inspecteurs du travail désignés dans le tableau :

Unité de contrôle			
Section	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail compétent	Etablissements concernés (+50/100/300 salariés)
32-06	Geneviève FANTOVA	Corinne FOREST	Tous les Ets de + de 50 salariés

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés dans l'arrêté du 27 mai 2016 portant affectation du responsable de l'unité de contrôle et des agents de contrôle, l'intérim est organisé selon les modalités précisées dans les tableaux ci-après :

- **Intérim des inspecteurs du travail :**

Unité de contrôle				
Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
32-01	Corinne FOREST	Pierrick CHUBERRE	Jean Marie ACTRY	Nathalie LARROUX
32-02	Pierrick CHUBERRE	Corinne FOREST	Nathalie LARROUX	Jean Marie ACTRY
32-03	Jean Marie ACTRY	Nathalie LARROUX	Corinne FOREST	Pierrick CHUBERRE
32-04	Nathalie LARROUX	Jean Marie ACTRY	Pierrick CHUBERRE	Corinne FOREST

- **Intérim des contrôleurs du travail :**

Unité de contrôle						
Section	Contrôleur du travail	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Contrôleur ou Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
32-05	Camille RIVALS	Geneviève FANTOVA	Jean Marie ACTRY	Nathalie LARROUX	Pierrick CHUBERRE	Corinne FOREST
32-06	Geneviève FANTOVA	Camille RIVALS	Nathalie LARROUX	Jean Marie ACTRY	Corinne FOREST	Pierrick CHUBERRE

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 3, l'intérim est assuré par M. Cyrille BORTOLUZZI (responsable de l'unité de contrôle).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable d'Unité de Contrôle désigné à dans l'arrêté du 27 mai 2016 portant affectation du responsable de l'unité de contrôle et des agents de contrôle, l'intérim est organisé selon les modalités précisées dans le tableau ci-après :

Unité de contrôle	Responsable de l'Unité de contrôle	Agent chargé de l'intérim par défaut
UC 1	Cyrille BORTOLUZZI	Dominique CLUSA-WEBER

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité territoriale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : Le présent arrêté qui prend effet à compter du **6 juillet 2016**, annule et remplace toutes les décisions antérieures de même objet.

Article 8 : Le responsable de l'unité territoriale du Gers de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Fait à Auch, le 6 juillet 2016

P/Le DIRECCTE

La Responsable de l'Unité Départementale du Gers


Dominique CLUSA-WEBER

PREF-DIRCIME

32-2016-07-27-005

Arrêté portant délégation de signature en qualité de
responsable d'unité opérationnelle à M. Philippe
BLACHERE, directeur départemental des territoires du
Gers

Direction de la coordination
interministérielle
et des moyens de l'état

Service du pilotage
interministériel
et du développement

Bureau du courrier
et de la coordination

ARRETE
portant délégation de signature
en qualité de responsable d'unité opérationnelle
à Monsieur Philippe BLACHERE
directeur départemental des territoires du Gers

LE PREFET DU GERS
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
- VU** le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux de l'équipement, modifié par le décret n° 71-918 du 10 novembre 1971 et par le décret n° 2006-305 du 16 mars 2006 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;
- VU** le décret n° 90-232 du 15 mars 1990 modifié portant application de l'article 69 de la loi de finances pour 1990 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement » ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY, préfet du Gers ;
- VU** Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, en ce qui concerne le ministère de l'environnement ;
- VU** les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, en ce qui concerne les ministères des transports, de l'urbanisme et du logement ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-363-7 du 29 décembre 2009 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers ;

VU l'arrêté du 21 septembre 2012 de M. le Premier Ministre nommant M. Philippe BLACHERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

COMPETENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 1er

Sous réserve des dispositions des articles 2 à 4 ci-après, délégation est donnée à **M. Philippe BLACHERE**, directeur départemental des territoires, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres et les BOP suivants :

N°	PROGRAMME
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	
149	Forêt
154	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	
113	Paysages, eau et biodiversité
181	Protection de l'environnement et prévention des risques
203	Infrastructures et services de transports
207	Sécurité et circulation routières
217	Conduite et pilotage des politiques d'énergie, d'écologie, d'environnement, de développement durable et de la mer
Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité	
135	Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat
Secrétariat général du gouvernement	
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées Actions 1 et 2
Ministère de l'intérieur	
309	Entretien des bâtiments de l'Etat, dans le respect de la charte départementale de gestion des opérations du BOP 309
Hors budget général	
PPR NM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet quel qu'en soit le montant:

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné
- les ordres de réquisition du comptable public
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'engagement de dépenses

Article 3

Sont soumises à la signature du préfet toutes les décisions financières (conventions, contrats, arrêtés de subvention,...) dont le montant est supérieur à **50 000 euros HT** pour les titres III, V et VI.

Article 4

En application de l'article 53 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de département dispose des pouvoirs de décision relevant de l'Etat relatifs à la préparation et à l'exécution des opérations d'intérêt départemental.

A ce titre il arrête la programmation des dépenses de l'Etat après avis du comité de l'administration régionale.

Article 5

En tant que responsable d'unité opérationnelle, **M. Philippe BLACHERE**, directeur départemental des territoires, adresse au préfet du Gers une note rendant compte de l'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire en vue d'un examen en CAR.

En outre, il produit périodiquement à l'intention du préfet, à titre de compte rendu de gestion, les données nécessaires au fonctionnement du tableau de bord interministériel de la performance, notamment les indicateurs de performance.

Au cours du premier trimestre de l'année, **M. Philippe BLACHERE**, directeur départemental des territoires, adresse au préfet du Gers un compte-rendu d'exécution de l'exercice n-1.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe BLACHERE**, directeur départemental des territoires, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté est donnée à **M. Henri BOUYSES**, directeur départemental adjoint des territoires.

En tant que responsable d'unité opérationnelle, et en application des articles 38 et 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, **M. Philippe BLACHERE**, directeur départemental des territoires peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses chefs de services ou responsables de la comptabilité.

Article 7

La décision portant désignation des agents ainsi habilités est notifiée aux agents concernés, portée à la connaissance du préfet du Gers et publiée au recueil des actes administratifs.

La signature des agents concernés est accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 8

Délégation est donnée à M. Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur à effet de mettre en oeuvre les procédures relatives aux marchés de l'Etat (conduite des procédures de passation et d'exécution, signature des actes et documents s'y rapportant) tels que définis et réglementés par le code des marchés publics.

Sont soumis au visa préalable du préfet les actes d'engagement des marchés de l'Etat ainsi que leurs avenants à partir d'un montant de 90 000 euros HT.

Article 9

Pour l'exercice de cette compétence, M. Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature.

Article 10

Cette décision est notifiée aux agents concernés, et portée à la connaissance du préfet du Gers et du directeur départemental des finances publiques. Elle est publiée au recueil des actes administratifs.

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 11

Le présent arrêté est exécutoire à compter de ce jour.

Article 12

L'arrêté préfectoral modifié portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires, du 29 juin 2015 est abrogé.

Article 13

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires et M. le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 27 JUIL. 2016



Le préfet

Pierre ORY

PREF-DIRCIME

32-2016-07-05-004

Décision portant délégation de signature :
ordonnancement secondaire

COUR D'APPEL D'AGEN

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premier président et procureur général de la cour d'appel ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2006 fixant le seuil prévu à l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu la convention de délégation de gestion en date du 21 septembre 2015 conclue entre les Cours d'appel d'Agen et de Toulouse et le protocole subséquent portant contrat de service ;

DÉCIDENT

Article 1 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la signature de tous les actes relevant de la gestion des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable (titre 2 PSOP), à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 2 juin 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 ;
- Madame Isabelle LORENZATO, Greffière, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines adjointe au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 20 octobre 2004 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 juillet 2004 ;
- Madame Mylène MAUROUX, Secrétaire administrative au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 19 mai 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 juin 2008.

Article 2 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la formalisation d'un bon de commande « papier », lorsque des circonstances graves ou exceptionnelles nécessitent une intervention urgente ou rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;

- Madame Marie-Annick DUPRÉ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Informatique et du Patrimoine Immobilier au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} novembre 2012 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 septembre 2012 ;
- Madame Isabelle PICQ, Greffière en Chef, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 2 juin 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014 ;
- Madame Victoria GONZALEZ, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 9 juin 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 mai 2015 ;
- Madame Karine BESSADET, greffière placée nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 3 septembre 2012 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 juin 2012, lorsque l'intéressée est déléguée en juridiction sur des fonctions de chef de greffe ;
- Madame Julie VIGIER, greffière placée nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 2014, lorsque l'intéressée est déléguée en juridiction sur des fonctions de chef de greffe ;
- Madame Sylvie AUDINO, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015 ;
- Madame Delphine BESNARD, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} mars 2011 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 27 décembre 2010 ;
- Madame Sophie KOCHER-CRAMPON, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 8 novembre 2004 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 octobre 2004 ;
- Madame Delphine MALHERBE, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 9 juin 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 mai 2015 ;
- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016 ;
- Madame Nelly RAYNAL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance d'Agen depuis le 15 octobre 1991 par arrêté en date du 5 septembre 1991 ;
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Marmande depuis le 31 décembre 2009 par arrêté en date du 30 novembre 2009 ;
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot depuis le 1^{er} mai 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre 2012 ;
- Madame Maryse DAMBLAT, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance d'Auch depuis le 1^{er} janvier 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 décembre 2015 ;
- Madame Martine BROCA, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance de Condom depuis le 1^{er} mars 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 novembre 2014 ;
- Madame Dominique GORGUET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Cahors depuis le 18 avril 1995 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 mars 1995 ;
- Madame Josiane LACOMBRADE, Greffière, nommée Chef de Greffe au Tribunal d'Instance de Figeac depuis le 1^{er} décembre 2010 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 décembre 2010 ;
- Madame Valérie BOIXEL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Conseil de Prud'hommes d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;
- Madame Monique FOUYSSAC, Greffière, nommée Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande depuis le 17 juin 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 avril 2003 ;
- Monsieur Frédéric CAMPAILLA, Greffier, nommé Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch depuis le 1^{er} septembre 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 10 juin 2013 ;
- Madame Mireille GARAFAN, Greffière, nommée Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors depuis le 4 août 1992 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 juin 1992.

Article 3 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour le visa des états d'emploi d'avance de régie et les certificats administratifs justifiant des écarts constatés, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;**pour la régie d'avance du Service administratif régional et pour l'ensemble des régies d'avance et de recette des juridictions du ressort de la cour d'appel ;**
- Madame Sylvie AUDINO, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003, **pour la régie d'avance et de recette de la Cour d'Appel ;**
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015 **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance d'Agen**, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Delphine BESNARD, Greffière en Chef adjointe nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} mars 2011 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 27 décembre 2010 ;
- Madame Sophie KOCHER-CRAMPON, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 8 novembre 2004 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 octobre 2004, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance d'Auch**, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Delphine MALHERBE, Greffière en Chef adjointe, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 9 juin 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 mai 2015 ;
- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance de Cahors ;**
- Madame Nelly RAYNAL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance d'Agen depuis le 15 octobre 1991 par arrêté en date du 5 septembre 1991, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance d'Agen ;**
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Marmande depuis le 31 décembre 2009 par arrêté en date du 30 novembre 2009, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Marmande ;**
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot depuis le 1^{er} mai 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot ;**
- Madame Maryse DAMBLAT, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance d'Auch depuis le 1^{er} janvier 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 décembre 2015 **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance d'Auch ;**
- Madame Martine BROCA, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance de Condom depuis le 1^{er} mars 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 novembre 2014, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Condom ;**
- Madame Dominique GORGUET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Cahors depuis le 18 avril 1995 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 mars 1995, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Cahors ;**
- Madame Josiane LACOMBRADÉ, Greffière nommée Chef de Greffe au Tribunal d'Instance de Figeac depuis le 1^{er} décembre 2010 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 décembre 2010, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Figeac.**

Article 4 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la certification des états récapitulatifs des facturations relevant du circuit de paiement centralisé des frais de justice, à :

- Madame Sylvie AUDINO, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Catherine HUC, greffière nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 7 septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 6 août 2015 ;
- Madame Sophie KOCHER-CRAMPON, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 8 novembre 2004 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 26 octobre 2004, et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Sandrine HÉRAUT, Adjointe administrative nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 1^{er} septembre 1997 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 1997 ;

- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Maëlle LE BORGNE, Greffière nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 2014.

Article 5 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la signature des arrêtés attributifs de subventions relevant du programme 101, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006.

Article 6 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour l'émission des titres de recouvrement des programmes 101 et 166, et les titres de réduction, d'annulation et d'admission en non-valeur du programme 101 à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;


Article 7 : La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date 4 janvier 2016.

Article 8 : La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de Haute Garonne, et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

Fait à Agen, le 5 juillet 2016

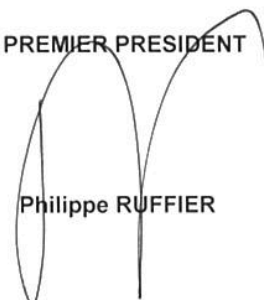
LE PROCUREUR GENERAL

Denis CHAUSSERIE-LAPREE



LE PREMIER PRESIDENT

Philippe RUFFIER



PREF-DIRCIME

32-2016-07-05-003

Décision portant délégation de signature : pouvoir
adjudicateur

COUR D'APPEL D'AGEN

<p>DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUVOIR ADJUDICATEUR</p>

LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

et

LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article R 312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R 312-71 du code de l'organisation judiciaire relatif à la direction du service administratif régional ;

DECIDENT

Article 1 : Délégation conjointe de leur signature est donnée à :

- Madame Eliane VIOLART, Greffière en Chef, Coordonnatrice (requalifiée Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire) du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
 - Madame Marie-Annick DUPRE, Greffière en Chef, Responsable de la Gestion Informatique et du Patrimoine Immobilier au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} novembre 2012 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 septembre 2012 ;
- afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour conclure, signer et procéder aux demandes d'engagement des marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel d'Agen.

Article 2 : Délégation conjointe de leur signature est donnée à :


- Madame Valérie LARDOEYT, Greffière en Chef, Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006, puis par arrêté du 12 janvier 2011 nommant l'intéressée aux mêmes fonction en qualité de Greffier en Chef 1^{er} grade à compter du 1^{er} mars 2011 ;
 - Madame Isabelle PICQ, Greffière en Chef, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 2 juin 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 ;
- pour conclure, signer et procéder aux demandes d'engagement de marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la Cour d'Appel est inférieur à 25 000 € hors taxes.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 4 janvier 2016.

Article 4 : La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de Haute Garonne, et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

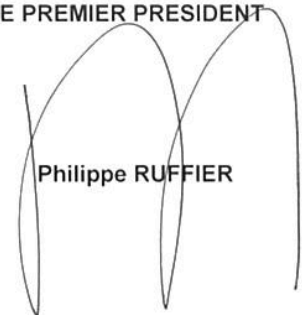
Fait à Agen, le 5 juillet 2016

LE PROCUREUR GENERAL



Denis CHAUSSERIE-LAPREE

LE PREMIER PRESIDENT



Philippe RUFFIER

PREF-DIRCIME

32-2016-07-05-002

Décision portant habilitation de fonctionnaires dans le
cadre du processus de la commande publique

COUR D'APPEL D'AGEN

PROCESSUS «COMMANDE PUBLIQUE»
PROCESSUS «FRAIS DE JUSTICE»
PROCESSUS «INTERVENTIONS»

DÉCISION PORTANT HABILITATION DE FONCTIONNAIRES

Philippe RUFFIER, Premier Président de la Cour d'Appel d'Agen
et
Denis CHAUSSERIE- LAPREE, Procureur Général près ladite Cour

Vu la convention de délégation de gestion signée avec les chefs de la Cour d'Appel de Toulouse le 21 septembre 2015 et le protocole subséquent portant contrat de service ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application Chorus Formulaires :

SERVICE ADMINISTRATIF RÉGIONAL (SAR) DE LA COUR D'APPEL D'AGEN :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- référénts :
- Évelyne PRÉVOT**
Adjointe administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.81
- Mylène MAUROUX**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
mylene.mauroux@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.92
- suppléants :
- Josiane NOUVEL**
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84
- Valérie LARDOEYT**
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83
- Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

BUDGET RÉGIONAL GESTION INFORMATIQUE ET FORMATION INFORMATIQUE

- référent : **Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

Philippe SAINT-PÉ
Responsable de la gestion informatique adjoint au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgia.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.87

- suppléants : **Josiane NOUVEL**
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

BUDGET REGIONAL CRÉDITS D'ENTRETIEN IMMOBILIER

- référent : **Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

- suppléants : **Josiane NOUVEL**
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

BUDGET RÉGIONAL FORMATION GÉNÉRALE

- référent : **Isabelle PICQ**
Responsable de la gestion des ressources humaines au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.96

- suppléant : **Mylène MAUROUX**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
mylene.mauroux@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.92

Josiane NOUVEL
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Marie-Annick DUPRÉ
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

COUR D'APPEL D'AGEN :

- référent : **Michèle FRAUNIER**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
michele.fraunier@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41
- suppléant : **Sylvie BUZZIGHIN**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
sylvie.buzzighin@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73
- suppléants : **André LOUIS**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62
- Victoria GONZALEZ**
Directeur des services de greffe judiciaires placée au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
victoria.gonzalez@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.63

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Nelly RAYNAL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95
- suppléant s : **Chantal LEMARIÉ**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Agen
chantal.lemarie@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.91
- Thomas ZAMBONI**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DAGEN :

- référent : **Valérie BOIXEL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Conseil de Prud'hommes d'Agen
chg.cph-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.02
- suppléant : **Anne-Marie ERMACORA**
Greffière au Conseil de Prud'hommes d'Agen
anne-marie.ermacora@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.04

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN :

- référent : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73
- suppléants : **André LOUIS**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62

Victoria GONZALEZ
Directeur des services de greffe judiciaires placée au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
victoria.gonzalez@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.63

BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL D'INSTANCE DE MARMANDE :

- référent : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36
- suppléant : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MARMANDE :

- référent : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24
- suppléant : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VILLENEUVE-SUR-LOT :

- référent : **Thomas ZAMBONI**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02
- suppléants : **Nathalie GONZALEZ**
Greffière au Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
nathalie.jobin@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.00
- Nelly RAYNAL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUCH :

- référents : **Sophie KOCHER-CRAMPON**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Auch
chg.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.08
- suppléants : **Delphine MALHERBE**
Directrice des services de greffe judiciaires au Tribunal de Grande Instance d'Auch
delphine.malherbe@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.11
- Sandrine HÉRAUT**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
sandrine.heraut@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.06

BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE LANNES OU BIC AUCH (TI, CPH, TC AUCH) :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Frédéric CAMPAILLA
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AUCH :

- référent : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

- suppléants : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

Catherine AMBLARD
Adjointe administrative au Tribunal d'Instance d'Auch
catherine.amblard@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.08

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AUCH :

- référent : **Frédéric CAMPAILLA**
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléants : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Nicole BIELLE
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUCH :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Frédéric CAMPAILLA
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CONDOM :

- référent : **Martine BROCA**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance de Condom
chg.ti-condom@justice.fr
Tél. : 05.62.28.15.49

- suppléant : **Ludovic CHARRASSIER-CAHOURS**
Greffier au Tribunal d'Instance de Condom
ludovic.charrassier-cahours@justice.fr
Tél. : 05.62.28.15.49

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

- suppléant : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

- suppléants : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

Mireille GARAFAN
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAHORS :

- référent : **Mireille GARAFAN**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

- suppléants : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

Dominique GORGUET
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

- suppléant : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL D'INSTANCE DE FIGEAC :

- référent : **Josiane LACOMBRADE**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance de Figeac
chg.ti-figeac@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

- suppléant : **Josiane ESPINASSE**
Greffière au Tribunal d'Instance de Figeac
josiane.espinasse@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d'achat saisies dans l'application Chorus Formulaire :

Josiane NOUVEL
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Julie ZIMMERMANN
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
julie.zimmermann@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Marie-Annick DUPRÉ
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgbi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

Article 3 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :

SERVICE ADMINISTRATIF RÉGIONAL :

- référents : **Valérie LARDOEYT**
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Marie-Annick DUPRÉ
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

Isabelle PICQ
Responsable de la gestion des ressources humaines au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.96

Évelyne PRÉVOT
Adjointe administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.81

Mylène MAUROUX
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
mylene.mauroux@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.92

COUR D'APPEL D'AGEN :

- référent : **Sylvie AUDINO**
Directrice des services de greffe judiciaires de la Cour d'Appel d'Agen
chg.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.30

- suppléants : **Michèle FRAUNIER**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
michele.fraunier@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

Sylvie BUZZIGHIN
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
sylvie.buzzighin@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73

- suppléants : **André LOUIS**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62

Victoria GONZALEZ
Directeur des services de greffe judiciaires placée au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
victoria.gonzalez@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.63

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Nelly RAYNAL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95

- suppléants : **Chantal LEMARIÉ**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Agen
chantal.lemarie@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.91

Thomas ZAMBONI
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DAGEN :

- référent : **Valérie BOIXEL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Conseil de Prud'hommes d'Agen
chg.cph-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.02

- suppléant : **Anne-Marie ERMACORA**
Greffière au Conseil de Prud'hommes d'Agen
anne-marie.ermacora@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.04

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN :

- référent : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73

- suppléants : **André LOUIS**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62

Victoria GONZALEZ

Directeur des services de greffe judiciaires placée au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
victoria.gonzalez@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.63

BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL D'INSTANCE DE MARMANDE :

- référent : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36

- suppléants : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24

Nathalie VIDAL

Adjointe administrative au Conseil de Prud'hommes de Marmande
nathalie.cartier@justice.fr
Tél. 05.53.20.39.28

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MARMANDE :

- référent : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24

- suppléants : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36

Nathalie VIDAL

Adjointe administrative au Conseil de Prud'hommes de Marmande
nathalie.cartier@justice.fr
Tél. 05.53.20.39.28

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VILLENEUVE-SUR-LOT :

- référent : **Thomas ZAMBONI**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02

- suppléants : **Nathalie GONZALEZ**
Greffière au Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
nathalie.jobin@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.00

Nelly RAYNAL

Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUCH :

- référents : **Sophie KOCHER-CRAMPON**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Auch
chg.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.08

- suppléants : **Delphine MALHERBE**
Directrice des services de greffe judiciaires au Tribunal de Grande Instance d'Auch
delphine.malherbe@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.11

Sandrine HÉRAUT
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
sandrine.heraut@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.06

BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE LANNES OU BIC AUCH (TI, CPH, TC AUCH) :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04
- Frédéric CAMPAILLA**
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03
- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AUCH :

- référent : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04
- suppléants : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07
- Catherine AMBLARD**
Adjointe administrative au Tribunal d'Instance d'Auch
catherine.amblard@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.08

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AUCH :

- référent : **Frédéric CAMPAILLA**
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03
- suppléants : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04
- Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUCH :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04
- Frédéric CAMPAILLA**
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CONDOM :

- référent : **Martine BROCA**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance de Condom
chg.ti-condom@justice.fr
Tél. : 05.62.28.15.49

- suppléant : **Ludovic CHARRASSIER-CAHOURS**
Greffier au Tribunal d'Instance de Condom
ludovic.charrassier-cahours@justice.fr
Tél. : 05.62.28.15.49

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

- suppléant : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

- suppléants : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

Mireille GARAFAN
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAHORS :

- référent : **Mireille GARAFAN**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

- suppléants : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

Dominique GORGUET
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélie LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62

- suppléant : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL D'INSTANCE DE FIGEAC :

- référent : **Josiane LACOMBRADE**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance de Figeac
chg.ti-figeac@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

- suppléant : **Josiane ESPINASSE**
Greffière au Tribunal d'Instance de Figeac
josiane.espinasse@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

Article 4 – Dans le cadre du processus de frais de justice, sont habilités à certifier et valider les mémoires dématérialisés dans Chorus Formulaire :

COUR D'APPEL D'AGEN :

- référent : **Michèle FRAUNIER**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
scfj.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

- suppléant : **Sylvie BUZZIGHIN**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
scfj.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Catherine HUC**
Greffier au Tribunal de Grande Instance d'Agen
scfj.tgi-agen@justice.fr
05.53.77.95.66

- suppléant : **Lionel LANDIER**
Greffier au Tribunal de Grande Instance d'Agen
scfj.tgi-agen@justice.fr
05.53.20.39.10

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUCH :

- référent : **Sandrine HÉRAUT**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
scfj.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.06

- suppléant : **Nadine ABEILLÉ**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
scfj.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.06

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Aude LUNGERI**
Greffière au Tribunal de Grande Instance de Cahors
scfj.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.68

- suppléant : **Nadine DELCROS**
Greffière au Tribunal de Grande Instance de Cahors
scfj.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.57

Article 5 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et valider les demandes de subvention dans Chorus Formulaires :

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Josiane NOUVEL
Responsable de la gestion budgétaire adjointe au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgba.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Article 6 – La présente décision annule et remplace la précédente décision d'habilitation en date du 4 janvier 2016.

Article 7 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs de juridiction du ressort de la cour d'appel, au personnel du service administratif régional de ladite cour, ainsi qu'aux chefs de la Cour d'Appel de Toulouse (siège du pôle Chorus), et au chef dudit pôle Chorus.

Fait à Agen, le 5 juillet 2016

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Denis CHAUSSERIE-LAPREE



LE PREMIER PRÉSIDENT

Philippe RUFFIER

